

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2022

COMPTE-RENDU

Présents : Sébastien Arnould, Nicole Bouillet, Nicole Buguet, Jérémie Catteau, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Sylvain Polturat, Denis Ridez, Christine Rome

Absents excusés : Nicolas Calland (pouvoir à Maria Mossu), Bertrand Mougin

Madame Le Maire remercie les participants qui ont nettoyé le grenier de la Mairie.

I – Chats errants

Suite à un signalement, environ neufs chats seraient à stériliser dont quatre dans le cadre de la convention signée par la commune avec 30 Millions d'Amis qui prévoit la stérilisation de dix chats par an. L'association Gaspard et Luna, basée à Perrigny, s'engage à prendre en charge la stérilisation de trois chats et à participer au coût de stérilisation de deux femelles et quatre mâles à hauteur de 350 €. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention proposée par l'association Gaspard et Luna.

Délibération : OUI à l'unanimité

II – Projet périscolaire

Le Conseil municipal valide la mise à disposition des parcelles du bâtiment Poirot à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille en vue de la mise en œuvre du projet de création d'un site d'actions éducatives et sociales à Voiteur, notamment destiné à l'accueil des élèves de l'école publique dans le cadre des activités périscolaires dont la restauration.

La commune devrait apporter un fonds de concours dans ce projet, d'environ 24.5 % du coût, subventions déduites, soit une fourchette allant de 65 000 € à 200 000 €. Il semble important aux conseillers municipaux d'organiser une discussion à ce sujet avec la Communauté de Communes, afin d'obtenir des précisions.

Délibération : OUI à l'unanimité

III – Charges de la maison de santé

La facture du contrat de maintenance du chauffage et de la climatisation de la maison de santé s'élève à 2 446.09 € pour l'année 2021. Le Conseil municipal décide de facturer 2 043.95 € à la Société Civile de Moyens constituée par les professionnels de santé. La différence, correspondant aux cellules inoccupées, est prise en charge par la Commune, soit 402.14 €.

Délibération : OUI à l'unanimité

IV – Divers

Champ de foire : Des panneaux ont été installés au champ de foire, concernant d'une part les déjections canines et d'autre part l'interdiction de circulation des véhicules motorisés, conformément à l'arrêté municipal du 3 décembre 1975.

Feux d'artifice du 14 juillet : Le devis de l'entreprise SALVELEC s'élève à 4 415.40 €.

Cérémonies : La musique et les pompiers vont être disposés différemment autour du monument aux Morts. Un arrêté a été pris pour la circulation le jour des cérémonies. De cette façon, il ne devrait plus y avoir de public sur la route. L'ensemble des participants sera mis en sécurité.

Régie de la salle de fête : Mme Roy a présenté sa démission au 1^{er} juin 2022. Un recrutement est en cours.

Jumelage : la représentante de Misery-Courtion a pris contact avec la commune. Elle confirme la présence de 70 Suisses pour le festival de musique le 25 juin, et invite le conseil municipal de Voiteur à l'anniversaire de la création de la commune de Misery-Courtion le 31 Juillet prochain.

Comptes-rendus des réunions de conseil municipal : un procès-verbal remplacera le compte-rendu à compter du 1^{er} Juillet 2022.

Percée du vin jaune : Un public nombreux a participé à la réunion pour la mise en place de l'atelier « décoration ». Nicole Buguet et Jean-Claude Prost en seront les responsables.

La recherche des caveaux sera sous la responsabilité de Claude Voisin et François Mossu.

Commission environnement : des composteurs collectifs à destination des particuliers devraient être installés au champ de foire. Il convient également de réfléchir à l'installation de récupérateurs d'eau sur les bâtiments communaux pour les besoins de l'arrosage des fleurs de la commune.

Téléphonie mobile : la Préfecture demande de faire un bilan sur les zones blanches sur le territoire de la commune pour les équiper en priorité : Courbeau et la sortie de Voiteur côté maison de retraite sont concernés.

Plan Local d'Urbanisme : Le Conseil municipal est invité, lors d'une prochaine séance, à se prononcer sur Le Périmètre Délimité des Abords (PDA) qui remplacerait les actuels périmètres de protection. L'ensemble du village serait ainsi concerné, hormis le secteur du Saugét. Par contre, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ne serait plus un avis simple, mais un avis conforme délivré lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Réunion avec ABCD pour la clôture des travaux d'assainissement : Le montant prévisionnel du chantier s'élevait à 179 199 euros. Le montant final est inférieur d'environ 5 000 euros, malgré des plus-values sur certaines opérations.

Démarrage de chantiers de rénovation :

- fenêtres de l'école, fenêtres de la Maison d'assistantes maternelles. Décision de la commission : L'entreprise Fieux est retenue, car on obtient un meilleur résultat énergétique et les montants des fenêtres sont renforcés.
- Sol du cabinet du podologue : Entreprise Bonglet retenue pour 2 840 euros.
- Création du vestiaire dans le bâtiment communal : Entreprise Vernaz retenue pour environ 5 000 euros.
- Suite au transfert de la compétence eau au Syndicat intercommunal des Eaux de la Haute Seille, un compteur devrait être installé sur tous les points d'eau communaux, y compris les fontaines. La question va se poser de les laisser en eau ou non.

Bacs en pierre taillée de la maison Poirot : Il est envisagé de les récupérer pour leur trouver un emplacement et les mettre en valeur. Ils font partie du patrimoine de la commune.

Peupliers vers la fontaine de Courbeau : il serait question de les faire couper, en raison de la chute de branches. Il est proposé de les faire expertiser par l'ONF pour connaître leur état et éventuellement éviter leur abattage en n'enlevant que les branches menaçant de tomber.

Place de la Tour : les panneaux en mauvais état ont été enlevés.

Amida

